

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025 A 18H

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Membres absents : 6

Dont membres représentés : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Françoise CAMPREDON, Joël PACULL, Karine CAROLA, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Yannick COSTA, Laurence BARBERA, Carine DEVOYON, Chrystelle CARLOS LEOUEUF, Jean-Pascal GARDELLE, Christian FALZON, Léocadie MENDEZ.

Absents excusés avant donné pouvoir : Laurent FOURMOND (pouvoir donné à Nathalie PIQUE), Xavier ROCA (pouvoir donné à Christian FALZON)

Absents excusés : Pascal-Henri BASSET, Nicolas OLIVE, Marc BILLES, Evelyne SARRAZIN.

Secrétaire de séance : Laurence BARBERA

Date de la convocation : 17/09/2025

N° de délibération	Objet	Proposition / Décision	Vote
2025/075	AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PLAN DE MOBILITE (PLUI-D) DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE	► EMET un avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du projet de PLUi-D de Perpignan Méditerranée Métropole arrêté, concernant directement la Commune de Pézilla-la-Rivière ; ► FORMULE les observations suivantes sur ce projet de PLUi-D arrêté, sans remettre en cause cet avis favorable : • Regrouper les emplacement réservés n°43 et 44 en un seul. • Réduire le périmètre de l'emplacement réservé n°46 afin d'exclure la partie Sud déjà construite. • Dans les dispositions communes du règlement, augmenter le nombre de places visiteurs à 1 place par logement, et instaurer 1 place/Logement Locatif Social. • Amender le règlement de la zone Ua : <i>En cas de changement de destination d'un bâti qui comprend une zone de garage au RDC, il convient de conserver cette zone de stationnement dans le bâti, sauf possibilité de faire la zone de stationnement sur la parcelle à l'extérieur du bâti (sauf impossibilité technique, il convient de prévoir 1 place de stationnement minimum par unité de logement).</i>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

		• Mettre en cohérence la superficie des annexes de la zone UD (20 ou 30 m²). • Ajouter le guide « Façades & couleurs du bâti ancien – fiche 2 » du CAUE66 en annexe du règlement. • Amender le règlement de la zone 1AUH3 : <i>« En ce qui concerne le réseau de canaux d'arrosage, il convient de préserver la continuité hydraulique. Les ouvrages seront cuvelés dans les zones aménagées. »</i> • En A2, Atvb et Aeol, revoir la formulation : sont autorisées <i>« Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à la transformation ou au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les coopératives d'utilisation de matériel agricole agréées au titre de l'article L. 525- 1 du code rural et de la pêche maritime. »</i> ; et ce afin de permettre également les constructions pour la vente en direct et les hangars agricoles pour les agriculteurs. • Modifier la hauteur en 1AUH3 : rabaisser de 12m à 9m. • Réexaminer le statut de la zone inondable en 1AUH3 sur l'OAP Est. ► DIT que le présent avis sera transmis à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, conformément à l'article L.153-15 du Code de l'Urbanisme. ► AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.	
2025/076	CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION – LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (PMMCU)	► APPROUVE la convention intercommunale d'attribution ci-annexée ; ► AUTORISE M. le Maire à signer la convention précitée ainsi que tout acte utile en la matière.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/077	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	► APPROUVE la modification du tableau des effectifs du personnel communal.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/078	RAPPORT DE LA CLECT DU 23 JUILLET 2025	► APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine en date du 23 juillet 2025.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/079	CONVENTION CD66 – LIVRE VIVANT EN BALADE 2025	► APPROUVE la convention ci-annexée à passer avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales afin d'accueillir le spectacle « Un any al bosc del ratoli » de la compagnie « Joli rêve » dans le cadre de la tournée de spectacles « Le Livre Vivant en Balade 2025 » le mercredi 1^{er} octobre, à 10h45, au centre culturel ; ► AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/080	MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES	► APPROUVE la mise à disposition gratuite des salles communales pour les candidats aux élections municipales de mars 2026 ; cette mise à disposition	Adoption à l'unanimité des membres

	AUPRES DES CANDIDATS AUX ELECTIONS MUNICIPALES	gratuite étant soumise à la disponibilité préalable de la salle ainsi qu'au respect de sa capacité d'accueil.	présents et représentés
2025/081	DENOMINATION DE VOIE – LOTISSEMENT LES COTEAUX D'OR	► DECIDE de dénommer cette voie « Impasse des Oiseaux ».	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/082	CONVENTION FINANCIERE PORTANT ORGANISATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE – ANNEE 2025 - 2EME PART	► APPROUVE la convention financière ci-jointe à passer avec Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMMCU) dans le cadre du versement du fonds de concours octroyé pour l'année 2025 au titre de la 2ème Part pour l'aménagement d'une grange en atelier de vitraux pour un montant de 38 081.00 € ► AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/083	SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES PAR L'INCENDIE DES CORBIERES	► DECIDE de verser une aide financière exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à titre de solidarité envers les sinistrés du massif des Corbières dans l'Aude suite aux incendies d'août 2025, sur le compte bancaire suivant : Compte : "Solidarité communes - incendie août 2025" Titulaire : Association des Maires de l'Aude – Crédit Agricole IBAN : FR76 1350 6100 0042 5260 8600 030 BIC : AGRIFRPP835 SIRET : 494 657 588 00013 APE : 9499Z ► DIT QUE cette somme sera inscrite au BP 2025 de la commune.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/084	ACQUISITION PARCELLE AI N°152	► DECIDE d'acquérir la parcelle section AI n°152, d'une contenance de 5 006 m², appartenant à M. Maurice PIFERRER, au prix de 10 000 € ; ► AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition, dont les frais seront à la charge de la Commune, l'acte devant être passé par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, notaire associé à MILLAS -66170-. ► DIT QUE les crédits nécessaires seront inscrits au budget.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/085	VENTE DU MOBILIER DE LA MAISON BORDO	► DECIDE de faire appel à un commissaire-priseur afin de mettre en vente ces objets ; ► AUTORISE M. le Maire à engager les dépenses relatives au commissaire-priseur et à signer toutes les pièces relatives à ces ventes.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/086	AVENANT A LA CONVENTION D ACCES A MON COMPTE PARTENAIRE - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES PO	► APPROUVE l'avenant à la convention d'accès à « <i>Mon Compte Partenaire</i> » ci-annexé à passer entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales des P-O en vue d'actualiser les informations et procéder au remplacement de l'administrateur ► AUTORISE M. le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout acte s'y rapportant.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

Liste des délibérations publiée et affichée le : 29/09/2025